

## ANNEXE 1A AU STATUT DU PERSONNEL

Valable dès le 30.01.2024 et mise à jour le 01 juillet 2024

### ECHELLE DES TRAITEMENTS ET COLLOCATION DES FONCTIONS DE L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY

<i>Fonction</i>	<i>Classe désignée</i>
Directeur·trice	10
Adjoint·e de direction AFJ & AJEMA	9
Adjoint·e de direction FIN	8
Adjoint·e de direction CSR	8
Adjoint·e de direction AAS & CRD	8
Adjoint·e de direction RH	8
Responsable de groupe APSO   AAS	7
Référent·e métier APSO	6
Assistant·e social·e diplômé·e	6
Coordinateur·trice	6
Responsable de groupe RI   AFJ & AJEMA   CRD	6
Assistant·e de direction brevetée	6
Généraliste RH brevetée	6
Enquêteur·trice	6
Chargé·e de communication	5
Référent·e métier AAS	5
Responsable contentieux RI	5
Référent·e comptabilité RI	5
Assistant·e RH (non brevetée)	5
Assistant·e social·e ES	5
Assistant·e social·e non diplômé·e	4
Gestionnaire de placement	4
Gestionnaire administratif·ve	4
Gestionnaire de dossiers	4
Gestionnaire en assurances sociales	4
Gestionnaire socio-administratif·ve RI	4
Gestionnaire comptable RI	4
Facilitateur·trice logistique	3
Réceptionniste	3
Gestionnaire d'administration	3
Employé·e d'entretien qualifié·e	2

Morges, le 01.07.2024